



2, rue du chemin vert
59132 TRELON
Tél : 03.59.21.00.00
Fax : 03.59.21.00.99
@ : residence@cheminvert-trelon.fr

**Compte Rendu de la Réunion du Conseil de Vie Sociale
Mercredi 17 avril 2024 à 14h00.**

Salle de réunion de la Résidence du Chemin Vert de TRELON.

Présents : Mr Ahmed FEKIH Directeur, Mme Fabienne GAMEZ Présidente CVS, Mme BERIOT Eliane Résidente, Mme Reine-Marie FRANCART Résidente, Mme Agnès SIMON représentante des familles, Mme Christine DUCARNE représentante des familles.

Excusés : Mme Cécile DEQUESNE IDEC, Mme Betty FROCHISSE représentante des familles, Mme BAR Anne représentante des familles, Mme Liliane COLLIER Adjointe Municipale CCAS.

Président de séance : Mr Ahmed FEKIH, Directeur

Membres du personnel : Mme Corinne DEUDON Animatrice, Mme Christine DUBEAUREPAIRE membre syndical et secrétaire CSE.

Secrétaire de séance : Mme Corinne DEUDON.

Approbation du Compte Rendu du CVS du 20 octobre 2023 :

Mr Ahmed FEKIH procède à la lecture du compte rendu du 20 octobre 2023. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité par les membres du CVS (Conseil de Vie Sociale).

1. VOLET FINANCIER

Présentation de l'État des Recettes et des Dépenses 2023 (ERRD),
Cadre ERRD synthétique

- a) **Présentation des Résultats de l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2023 (ERRD), Budget Hébergement, (Dépendance-Soins), dont Accueil de jour.**

Budget Principal Consolidé dont Accueil de Jour	
Dépenses	Recettes
Total ERRD Synthétique Consolidé	
4 600 342,55 €	4 793 392,15 €
RESULTAT Excédentaire	193 049,60 €

L'État des Recettes et des dépenses fait apparaître un montant de charge d'exploitation :

4 600 342,55 € contre un montant total de produits réalisés de **4 793 392,15 €** soit un **résultat d'exploitation favorable de 193 049,60 €**.

- b) **Proposition d'Affectation des résultats 2023 :**

AFFECTATION DU RÉSULTAT		Résultats ex 2023
Déficit Hébergement		-10 063,09
Excédent Soins		30 678,52}
Excédent Dépendance		172434,17}
Total résultat exercice 2023		203 112,69
Total résultat consolidé		193 049,60 €
<i>Dont résultat 2023 « Accueil de jour »</i>		44 821,60

Section hébergement : Le résultat déficitaire - **10 063,09 €** est repris dans le résultat de l'exercice

Section « Dépendance et Soins » :

- Compte 106868 :** Réserves de compensation des déficits pour un montant de **103 112,69 €**
- Compte 10685 :** Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (*réserve de trésorerie*) : afin pour un montant de **100 000 €**

2. VOLET RESSOURCES HUMAINES

- A) **Point sur le tableau des Emplois au 31 décembre 2023** : (cf PowerPoint remis en séance).
⇒ **Ci-joint Annexe.1**

- B) **Plan de formation réalisé en 2023**
⇒ **Ci-joint Annexe.2**

L'objectif affiché en Commission de Formation est de permettre à tout agent d'évoluer dans les compétences qu'il souhaite (*besoin exprimé lors de l'entretien professionnel annuel*) en tenant compte des besoins présents et futurs de la structure via la GPEC (Gestion Prévisionnel des Emplois et des Compétences).

Pour l'année 2023, les dépenses de formation réalisées au titre de l'ANFH (*Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier*) sont de **39 853,61€** contre (**2022 : 36 936.44 €**) pour le plan de formation.

Coût pour l'établissement hors plan de formation :

Formation Syndicale CSE - Compétences d'un montant de **12 036,00 €**

Coût Total 2023 : **51 889,61 EUR**

- **Plan de formation prévisionnel 2024** :

Intitulés des projets exprimés :

IDE (étude promotionnelle) ; Préparatoire entrée formation IFAS AS; AFGSU; Bionettoyage; SSIAP ; Fin de vie; Soins Trouble de la déglutition; Bientraitance; Formation ARS AGIIR/PATHOS; CPOM/EPRD KPMG; Socio Esthétique ; Manutention (Charge Lourde); Aromathérapie; Sécurité Incendie,

3. VOLET HEBERGEMENT :

- 1) **Bilan d'activité exercice 2023** (*tableau de bord d'activité au 31 décembre 2023*)
⇒ **Ci-joint Annexe.3**
- 2) **Rapport moral**
⇒ **Ci-joint Annexe.4**

Le rapport d'activité (*rapport moral année 2023*) sera transmis en version électronique après validation par les membres du Conseil d'Administration.

- 3) **Tableau de suivi des réclamations**
⇒ **Ci-joint Annexe.5**

4. QUESTIONS DIVERSES :

- 1) **Projet d'établissement 2023-2028** : **Calendrier des groupes thématiques**

Le projet d'établissement a été rendu obligatoire par la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale. Il fait partie de la liste des outils visant à garantir le droit des usagers. Il permet à l'EHPAD de définir, à partir des valeurs qu'il défend, sa stratégie pour les cinq années à venir au travers des objectifs fixés en précisant les actions et les moyens à mettre en œuvre pour s'acquitter de sa mission.

Calendrier de réalisation des thématiques :

- Le 19 janvier 24 : La Présentation de la méthodologie aux équipes projet
- Le 23 février 24 : Le projet de soins
- Le 08 mars. 24 : Le Projet Institutionnel - Le Projet personnalisé et la Démarche de Bienveillance
- Le 12 avril. 24 : La Démarche Qualité – Gestion de plaintes ; Les actions de prévention, Conformité au référentiel HAS
- Le 19 avril 24 : **Le projet Social** : La santé et la Qualité de vie au travail, la gestion des Ressources Humaines, le sens et les valeurs données aux missions
- Le 17 mai 24 : Le Projet Stratégique et de Gouvernance - Partenariat et Ouverture de l'Établissement vers l'extérieur au service du projet.

Cette démarche s'inscrit, dans la continuité du précédent projet d'établissement 2018-2022, dans une réflexion prospective qui s'attache à analyser la situation actuelle et les futures évolutions de l'environnement de proximité : Démographie, Filière Gériatrique du Territoire. La démarche est volontairement participative et collective.

Le résident étant placé au cœur des réflexions menées par les différents acteurs de la structure en abordant la question des publics :

- *Comment Adapter le Projet d'Établissement à l'Évolution du Public Accueilli en EHPAD » ?*

2) Groupement territorial social et médico-social (GTSMS)

Le GTSMS répond à 4 enjeux majeurs

Le regroupement des Ehpads publics autonomes avec la création des groupements territoriaux sociaux et médico-sociaux répond en effet à quatre enjeux principaux :

1 - Renforcer la solidité des ESSMS sur le plan économique :

- Comment ? En mutualisant les fonctions supports des établissements pour attirer certaines compétences, réaliser des investissements et renforcer les capacités de financements.

2 - Rénover l'offre en faveur des personnes âgées

Comment ? En renforçant la capacité financière afin de mettre en place de projets d'investissements ambitieux innovants et viables économiquement.

3 - Renforcer l'attractivité et la fidélisation du personnel

Comment ? En professionnalisant la fonction recrutement des Ehpads publics, en fidélisant le personnel dans un contexte où le recrutement est complexe, en offrant des possibilités de mobilité et de formation plus importantes.

4 - Améliorer le parcours des personnes âgées

Comment ? En structurant l'offre de service publique autour d'une stratégie d'accompagnement globale et des interventions coordonnées des personnes (logique de parcours).

Périmètre de la nouvelle obligation :

Le nouvel article L 312-7-2 du code de l'action sociale et des familles pose le principe d'une obligation pour les EHPAD publics autonomes, les accueils de jour autonomes publics et les services à domicile publics d'adhérer :

- Soit à un Groupement hospitalier de territoire ;
- Soit à un Groupement territorial social et médico-social (GTSMS) pour personnes âgées, tel qu'institué par cet article.

L'objet du groupement : Le GTSMS devra avoir pour objet :

- **d'une part**, de mettre en œuvre une stratégie commune d'accompagnement des personnes âgées dans une logique de parcours.
- **et, d'autre part**, de rationaliser les modes de gestion par une mise en commun de fonctions et d'expertises.

2) **Projet Phosphor'Age 2023-2024 :**

Les activités financées par le Département du Nord :

- a) **Arthérapie** : Découverte du travail sur du verre, et d'une autre façon de mettre en peinture, les résidents sont contents de réaliser une activité différente. L'ambiance est joyeuse et appliquée, et les papillons en verre resteront durant des années et tout le monde pourra admirer leur réalisation.



- b) **Musicothérapie** : Les résidents étaient contents, très intéressés, ils ont montré leur savoir, leurs souvenirs d'antan, l'ambiance était joviale, joyeuse. Ils se sont souvenus des paroles des chansons, les titres, les noms des chanteurs. Ils ont rythmé avec des instruments.



- c) **Médiation Animale** : Les résidents se sont sentis utiles et responsables. Ils ont pu faire des câlins, donner des caresses et les brosser. Ils étaient heureux.



- d) **Equithérapie** : Les résidents ont donné des caresses et ont brossé les chevaux, il y a eu des moments riches, des rires, complicité et verbalisation des ressentis avec les chevaux, des moments magiques, de bien-être et de bonheur. Ils étaient heureux.



a) **Appel à projet Phosphor'âge 2025/2026** relatif à la prévention et la perte d'autonomie :
cf : ppt présenté en séance :



1. La mise en œuvre d'actions de prévention de la perte d'autonomie destinées aux séniors sur la question du « Bien vivre son avancée en âge » : Dance Thérapie : Dance sur chaise, Arthérapie, Masque de Marionnettes, Médiation animale

Ateliers collaboratifs organisés par le Département du Nord : Centre Culturel Aulnoye-Aymeries le 12 mars-24 et le 23 mai-24

- Lancement de l'appel à projet le 2 avril 2024
- Ouverture de [la plateforme Esa bora](#) pour candidater **du 15 mai au 30 juin minuit**
- Instruction juillet-août 2024
- Délibération des projets retenus en décembre



La séance est levée à 15H30

Mme Fabienne GAMEZ
Présidente du CVS

Mr Ahmed FEKIH
Directeur